



DOSSIER D'INSCRIPTION

Informations	p1
Fiche de renseignement : à compléter	p 2
Règlement intérieur : à lire svp	p 3 à 6
Questionnaire de santé mineur, à remplir pour vous-même : <i>confidentiel</i>	p 7 à 8
Attestation Santé mineur à compléter si mineur	p 9
Questionnaire de santé majeur, à remplir pour vous-même : <i>confidentiel</i>	p 10
Attestation de santé licencié majeur à compléter si majeur	p 11
Formulaire de demande de licence : à compléter	p 12 à 13
Document pour sur-classement à compléter si concerné	p 14 à 17
Document de demande JFL (Joueur formé localement)	p18
RIB du CHC	p 19



Hockey sur Glace - Champigny Hockey Club

FORMALITES INDISPENSABLES DE DEBUT DE SAISON 2024-2025

Les championnats débiteront cette année fin septembre pour certaines catégories. **Il est donc obligatoire de remettre dès la première semaine de reprise des entrainements votre dossier d'inscription COMPLET.**

1/ Fiche de renseignements à remplir (page 2)

- 1/ Renseignements relatifs à l'adhérent (**n'oubliez pas votre adresse e-mail**)
- 2/ Renseignements relatifs aux parents ou responsables légaux
- 3/ **Signer votre accord** pour la prise de **licence FFHG**
- 4/ **Signer votre accord** de prise de connaissance du **règlement intérieur** (en annexe)
- 5/ **Signer votre accord** d'autorisation de transport + droit à l'image

2/ Formulaire de demande de licence 2024-2025 à remplir et signer (page 12-13)

3/ Attestation Santé : MINEUR : compléter et signer l'attestation Santé licencié mineur (page 9 / le questionnaire est confidentiel)

SENIOR : compléter et signer l'attestation Santé licencié senior (page 11 / le questionnaire est confidentiel)

>> pour une première licence Senior ou si fin de validité du certificat (à vérifier sur votre espace licencié Hockeynet) : fournir un certificat médical d'aptitude sportive à la pratique du hockey sur glace.

ATTENTION : Pour les joueurs nés en **2016-2014-2012-2010 demander le surclassement**

Celui-ci ne sera pas obligatoirement utilisé

Fiche Médicale U16* et U21* (double surclassement)

**concerne les joueurs de hockey 1 ère année de la catégorie U17 et 1 ère année Sénior*

4/ >> Pour les premières licences : fournir une copie d'une pièce d'identité + 1 photo couleur

5/ Règlement de la cotisation (mode et échéancier). A l'inscription obligatoirement

>> par chèque ou par virement : RIB du CHC en fin de dossier (page 19)

Pour faciliter la gestion comptable, nous vous demandons de préciser, renseigner, tous vos paiements au CHC. Pensons à la trésorière ☺ !
Modèle : **INDIQUER NOM DE L'ENFANT OU ADHÉRENT SENIOR + MOTIF + N° DU PAIEMENT** si échéancier

>> Paiement par chèque : à l'**ordre du CHAMPIGNY HOCKEY CLUB**. Mettre le nom de l'enfant ou de l'adhérent senior au dos + Motif : dans ce cas = cotisation + n° du paiement (1 à 5 selon échéancier choisi)

>> Paiement par virement : merci de renseigner le **libellé de votre virement** ainsi : Indiquer le nom de l'enfant ou de l'adhérent senior + Motif : dans ce cas = cotisation + n° du virement (1 à 5 selon échéancier choisi)

Vous pouvez commencer à régler votre cotisation **dès le mois de juillet** et ainsi échelonner votre règlement en 5 fois (juillet, août, septembre, octobre et novembre – montant cotisation à diviser par 5)

En septembre, vous pouvez régler votre cotisation en une seule fois ou en trois fois. Voir le tableau ci-dessous.

Les coûts de mutation (prêts ou transferts) sont à la charge des adhérents et s'ajouteront donc aux montants ci-dessous.

	Cotisation (à votre choix : en 1 fois OU en 3 fois ou 5 fois si inscription en juillet)			
	en 1 fois	10/09/24	10/10/24	10/11/24
1ere licence (moins de 10 ans)	230 €	125 €	55 €	50 €
EdG/U7 (2018 et après)	285 €	150 €	70 €	65 €
U9 (2016-2017)	365 €	190 €	90 €	85 €
U11/U13/U15/U18/U21 (2015 et avant)	465 €	230 €	120 €	115 €
Trophée Loisirs	360 €	185 €	90 €	85 €
100% Loisirs	260 €	155 €	55 €	50 €
Dirigeant non pratiquant	0 €	0 €		

Réduction de 10 € sur la licence pour les habitants de Champigny (94500)

Ex: U13 habitant Champigny: ~~465 €~~ devient 460€ soit 220 + 120 + 115

Réduction de 15% sur le montant total des cotisations en cas de plusieurs licenciés enfants (jusqu'à U18 inclus) dans la même famille

Ex: famille avec deux licences U11 campinois: 920 € devient 782 € soit 370 + 206 + 206

Ex: famille avec une licence U11, une licence U9 et une licence U7 non campinois: 1115€ devient 947.75 € soit 450+ 248.88 + 248.87

Saisie des licences fédérales – mise en place du logiciel HOCKEYNET au 1er juillet 2020 :

Vous pouvez pré-saisir votre licence **via <https://hockeynet.fr/>**, site de la FFHG dans le courant du mois de juillet. L'identifiant est le numéro de votre licence, pour le mot de passe cocher « mot de passe oublié », il vous sera transmis sur le mail que vous avez renseigné. Votre licence ainsi pré-saisie sera soumise à validation du club. Cette validation sera effective seulement après réception de votre dossier d'inscription complet et règlement de la cotisation.

Cette pré-saisie n'est pas obligatoire. Le CHC pourra le faire pour vous.

1/ FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SAISON 2024-2025



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ADHERENT (à compléter)

Nom:		Prénom:		
Date de naissance:	__ / __ / __	N° de licence:		* si connu
Adresse domicile:				
Code postal:		Ville:		
Profession:		Portable:		
Email:		@		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX (à compléter)

PERE			
Nom:		Prénom:	
Adresse domicile:			
Code postal:		Ville:	
Profession:		Portable:	
Email:		@	
MERE			
Nom:		Prénom:	
Adresse domicile:			
Code postal:		Ville:	
Profession:		Portable:	
Email:		@	

DROIT IMAGE J'autorise le club à utiliser mon image Je ne souhaite pas être visible sur le site internet du club

VIE DU CLUB Vous souhaitez vous impliquer dans la vie du club

OUI

NON

LICENCE

J'autorise le club de Hockey de Champigny à prendre une licence auprès de la FFHG pour la saison 2024 -2025 au nom de:

Nom:		Prénom:		Licence N°:	
Signature de l'adhérent ou du représentant légal (pour un mineur)					

REGLEMENT INTERIEUR (pages 3 à 6)

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur, de la charte du joueur et nous nous engageons à les respecter.
Nous prendrons connaissance des documents concernant les garanties complémentaires d'assurances, et déciderons d'y souscrire dès réception.

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal (pour un mineur)

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant autorise celui-ci à se déplacer dans un véhicule conduit par un membre du Club ou un parent de joueur durant la saison 2024-2025.
J'autorise les représentants du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident pendant l'entraînement, ou lors d'un match, ou bien lors d'un déplacement.

N° de sécurité sociale: _____

Date: __ / __ / 202__

Renseignements médicaux: _____

Signature de l'adhérent **ou** du représentant légal (pour un mineur)



CHAMPIGNY HOCKEY CLUB

Règlement Intérieur (Août 2015, modifié en juin 2022)

1/ COTISATIONS ET LICENCES

Le règlement de la cotisation conditionne la prise de la licence délivrée par la F.F.H.G.

Elle est obligatoire pour la pratique du Hockey-sur-Glace (entraînements, championnats et tournois) ainsi que pour exercer certaines responsabilités (dirigeant, responsable d'équipes, arbitrage, coaching, table de marque...)

Elle doit-être réglée au club dès le début de saison. En échange, le club s'engage à fournir à chacun de ses adhérents un entraînement de qualité lui permettant d'évoluer à son meilleur niveau. Lors des périodes de vacances scolaires, les responsables techniques fixent les entraînements selon les besoins par rapport aux Championnats ou à des stages.

Les adhérents devront se conformer aux modes de paiement proposés par le C.H.C.

Aucun remboursement de cotisation ne sera consenti. Les situations exceptionnelles seront étudiées par le Comité Directeur.

2/ TRANSFERTS

Toute demande de transfert sera soumise au règlement de la FFHG.

Tout adhérent demandant son transfert devra être à jour de ses cotisations et s'engage à régler le montant de ce dernier en faveur du C.H.C.

3/ JOUEUR

En toutes circonstances, le joueur du Champigny Hockey Club s'engage à :

- Donner le meilleur de lui-même à l'entraînement comme en compétition.
- Respecter tous ses coéquipiers, ses entraîneurs et dirigeants.
- Admettre ses erreurs et celles de ses coéquipiers.
- Contrôler ses émotions. Aucune forme de violence physique ou verbale envers coéquipiers, entraîneurs, adversaires, dirigeants, officiels, public que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la patinoire ne doit avoir prise.
- Respecter et accepter les consignes des entraîneurs.
- Respecter les horaires fixés par les entraîneurs et les prévenir en cas d'indisponibilité pour un match et même un entraînement.
- Se présenter à l'entraînement ou en match avec un équipement conforme et complet. Il doit également respecter les couleurs du club (bleu/blanc et jaune)
- Respecter l'infrastructure mise à sa disposition pour pratiquer son sport favori que ce soit « à domicile » ou « à l'extérieur ».

Tout manquement à cette règle élémentaire (dégradation volontaire de matériel ou des locaux, etc...) sera conduit à la charge financière exclusive de ce dernier ou de son civilement responsable.

Ces actes volontaires entraîneront fatalement pour le ou les responsables une sanction en rapport avec celle des dégradations causées.

- Respecter les règles du jeu et refuser d'utiliser des moyens illégaux pour tenter de remporter la victoire. L'utilisation et/ou la fourniture de produits dopants et/ou stupéfiants entraînerait immédiatement sa convocation (et celle de son civilement responsable) devant le Comité Directeur du CHC.

- S'engager à régler au CHC le montant décidé par la ligue ou le CIRJ en cas de pénalité majeure recueillie au cours d'un match officiel ou amical, avant de pouvoir remonter sur la glace.

- Informer le Président ou l'un des membres du Comité Directeur s'il souhaite participer à un entraînement, un match amical ou un tournoi dans un autre club.

En cas de non respect de ces règles, le joueur du C.H.C s'expose aux sanctions suivantes en fonction de la gravité des faits :

- Avertissement oral par les entraîneurs ou dirigeants,
- Avertissement écrit par le comité directeur
- Obligation de faire des Travaux d'Intérêts Généraux pour le club
- L'expulsion temporaire aux entraînements et/ou matchs
- L'exclusion définitive du club.

Nota bene : les sanctions prises par le Champigny Hockey Club et ses dirigeants ne se substituent pas à celles qui pourraient être prises par les autorités sportives ou judiciaires. Elles s'y ajoutent ;

4/ DIRIGEANTS et ENTRAINEURS

4-1 Les membres du Comité Directeur et du bureau sont TOUS licenciés de la FFHG.

Ils sont à l'écoute de tous et sont également présents pour assurer la bonne marche du club et apaiser les conflits.

Le dirigeant bénévole doit savoir accepter les critiques et accueillir les félicitations et les encouragements avec le seul but de mener le rôle qui lui a été confié.

4-2 Le responsable de catégorie a un rôle primordial dans le bon fonctionnement et le déroulement des équipes qui lui sont confiées. Il doit être licencié de la FFHG.

Il informe parents et joueurs des informations du club et des matchs à jouer.

Il s'assure de la bonne organisation et du bon déroulement des rencontres, tournois, déplacements et hébergements. Il accueille les équipes adverses.

Il veille à la bonne application du présent règlement et au respect des infrastructures dont disposent sa catégorie.

Il veille à ce que les vestiaires soient laissés propres et rangés au départ des joueurs de sa catégorie et de l'équipe adverse lors des compétitions.

Il informe sans délais le Comité Directeur en cas de problème majeur.

4-3 Les entraîneurs et leurs assistants doivent également être licenciés de la FFHG.

Ils ont la responsabilité entière des joueurs sur la glace auxquels ils se doivent de proposer un entraînement de qualité.

Ils veilleront autant que possible au port de l'équipement complet (casques, gants et protections) de leurs joueurs sur la glace.

5/ ENTRAÎNEMENTS et COMPÉTITIONS

5-1 La présence régulière aux entraînements est obligatoire, l'entraîneur établissant une progression sur l'année.

Arrivez suffisamment tôt à la patinoire pour être à l'heure sur la glace. En cas de retard, seul l'entraîneur pourra décider si le joueur est autorisé à monter sur la glace.

Evacuez la glace rapidement dès la fin de l'entraînement, ainsi que les vestiaires.

Il n'est en aucun permis de monter sur la glace sans l'accord de l'entraîneur.

5-2 Les joueurs sont convoqués par l'entraîneur et le coach responsable de l'équipe, qui sont les seuls à décider et étant à même de juger de la difficulté ou de l'enjeu du match.

Les joueurs doivent prévenir le responsable d'équipe le plus tôt possible en cas d'absence.

L'organisation des transports doit se faire avec une prise en charge et un retour des joueurs à la patinoire.

Les joueurs doivent se présenter aux vestiaires à l'heure précisée sur la convocation, pour permettre au coach de préparer son équipe. En cas d'impossibilité d'accompagner votre enfant, prenez contact avec le responsable d'équipe.

Les parents ne sont plus admis dans les vestiaires ½ heure avant le début du match

Les parents doivent assister au match depuis les tribunes de la patinoire, leur présence à proximité du banc des joueurs ne sera pas tolérée.

Le temps de jeu de chaque joueur peut varier selon la tournure du match. Les décisions du coach seront respectées en toutes circonstances.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter un match sauf cas particulier (blessure ou accord du coach). Les joueurs doivent faire preuve de fair-play et respecter les arbitres.

Les amendes seront réglées par les joueurs, sauf décision du coach ou du comité directeur.

Le Champigny Hockey Club se conforme à la légalité en vigueur sur la lutte anti-dopage et aux recommandations édictées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière de prise de produits illicites.

6/ NOTIONS ELEMENTAIRES DE VIE COMMUNE

Respecter moralement et physiquement les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, les autres adhérents, les parents, ainsi que la direction de la patinoire.

Respecter les locaux mis à notre disposition et le matériel de la section (pas de jeu avec crosses et/ou palets en dehors de la glace).

Ne pas oublier de régler l'entrée de la patinoire si un joueur reste en séance publique après un entraînement.

Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte de la patinoire (vestiaire compris).

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement durant l'entraînement de leur catégorie, et à condition que les entraîneurs soient présents sur la glace. A la fin de l'entraînement ou d'un match, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'heure.

A partir de la catégorie U11, les parents ne sont plus autorisés à entrer dans les vestiaires. S'équiper seul fait partie de l'apprentissage de notre sport.

Chaque joueur doit avoir 2 crosses (entraînements et matchs) et une paire de lacets de rechange.

Il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur dans les vestiaires. Le Champigny Hockey Club ne pourra être tenu responsable de toute disparition ou dégradation.

L'utilisation du portable est interdite dans le vestiaire.

7/ DROIT A L'IMAGE

Le Champigny Hockey Club se réserve le droit d'utiliser les photos/images de ses licenciés prises dans le cadre des activités proposées (entraînements, compétitions, stages, tournois), sauf demande contraire expresse et écrite de la part du licencié ou de son civilement responsable.

EXCLUSION :

Tout manquement aux conditions citées ci-dessus pourra entraîner l'exclusion en cours d'année, sans remboursement, ou le non renouvellement de l'adhésion, après réunion du comité directeur.

Par signature de la fiche de renseignements, chaque joueur et parent de joueur civilement responsable (pour les mineurs) s'engagent à respecter le présent règlement.

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA F.F.H.G.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui :		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

2

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	oui	non
Questions à faire remplir par tes parents :		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.

NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Saison 2024.2025

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'un **renouvellement** de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



ATTENTION

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e).....[Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de.....[Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive – discipline HOCKEY SUR GLACE - à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les **mineurs** n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « l'attestation de santé pour le licencié **MINEUR** » (et non le questionnaire lui-même).





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu

ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Saison 2024.2025

Questionnaire de santé QS-SPORT
renouvellement de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



ATTENTION

Ce formulaire ne concerne pas les licencié(e)s PARA HOCKEY SUR GLACE
pour la souscription (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE**
(licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e).....[Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du licencié

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence **HOCKEY SUR GLACE** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois** (*en compétition le cas échéant*).

FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2024.2025

Documents à remettre à votre club : photo d'identité dématérialisée, copie de votre pièce d'identité, attestation médicale de santé (QS-SPORT) ou attestation pour les mineurs ou certificat médical d'aptitude si nécessaire

<u>IDENTITÉ DU LICENCIÉ</u>	N° de licence :
Nom d'usage :	
Nom de naissance :	
Prénom : Sexe : M <input type="checkbox"/> / F <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / / Ville de naissance :	
Pays de naissance :	
Nationalité :	
Adresse :	
CP : Ville :	
Email @ (1) : ① 1 :	
Email @ (2) : ① 3 :	
REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs) :	
NOM : Prénom :	
Email @ (1) : ① 1 :	
Email @ (2) : ① 2 :	

Type de licence souhaité : demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

<input type="checkbox"/> licence « arbitre » - 98.80 €	<input type="checkbox"/> licence « dirigeant » - 57 €
<input type="checkbox"/> licence « entraîneur » - 95.80 €	<input type="checkbox"/> licence « U9 » - 42.80 €
<input type="checkbox"/> licence joueur « U11 à U13 » - 92.80 €	<input type="checkbox"/> licence joueur compétition « U15 à sénior » - 95.80 €
<input type="checkbox"/> licence PARAHOCKEY – 95.80 €	<input type="checkbox"/> licence DECOUVERTE – 5€
<input type="checkbox"/> licence « Table de marque » – 5€	<input type="checkbox"/> extension bleue* – 41.80 €
<input type="checkbox"/> licence joueur loisir « U20 à sénior » - 95.80 €	<input type="checkbox"/> extension blanche - gratuite

* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale
Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale
Plus ajustement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option
L'extension blanche est gratuite

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à le

Cachet et signature du médecin examinateur

ASSURANCES :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (*disponible auprès de votre club*), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2021/2022 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux a.gibier@ffhg.eu

Joueur Formé Localement (JFL) :

Conformément au règlement des activités sportives, l'obtention du statut de Joueur Formé Localement (JFL) est conditionné aux dispositions de l'article 8.1 (voir ci-après)*

Le licencié éligible au statut JFL devra remettre aux dirigeants du club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, une attestation* confirmant sa participation effective aux activités et/ou compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou FFSG durant les saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives.

* attestation type à récupérer auprès de votre club

* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces exactes.

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi fournies au club lors de l'inscription sont Les pièces fournies au club lors de mon inscription sont exactes.

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Ligues, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

Représentant légal du licencié-e :

Le licencié-e :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Date & signature

Date & signature

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE,
AREN'ICE, 33 AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS, 95 000 CERGY

Tél : +33(0) 1 85 76 49 49
Fax : +33(0) 1 85 76 49 29

contacts@ffhg.eu
www.hockeyfrance.com

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

Pour toutes vos questions d'ordre médical, le club peut faire suivre au médecin fédéral

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être **téléchargé dans l'outil de gestion administrative et sportive « Hockeynet »**

A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée OBLIGATOIREMENT par le président de l'association, **l'entraîneur** et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national, **Dr Fabrice LECLERC**.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel « **Hockeynet** », le sur-classement.

Le dossier complet est à télécharger – par le club - dans l'outil de gestion administrative et sportive « **Hockeynet** »

- 6) **Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.
 - Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

B) SURCLASSEMENT :

Pour les catégories suivantes :

- Licence « masculin / mixité » U16 (U17 1^{ère} année) et U20 (3 années d'âge)
- Licence « féminine » U18 (1^{ère} année)

Même procédure que pour les autres sur-classements avec en plus (+) un **ECG à faire obligatoirement**

Télécharger dans « Hockeynet » le dossier médical de **surclassement ET le compte-rendu médical** (établi suite à lecture de ECG)

C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger **dans l'outil de gestion administrative et sportive : « HockeyNet »**

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licencié depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

adresse mail du club :@.....

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le,à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président **et de l'entraîneur sont obligatoires**)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

sur-classement

sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de
l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Confidentiel médical

Confidentiel médical

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club :

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1^{ère} année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné(e), Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

Qui ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace en sur-classement

* cochez la case obligatoirement pour confirmer le sur-classement

Fait à,le cachet du médecin :

.....



FORMULAIRE SOUS CLASSEMENT ou DOUBLE SOUS CLASSEMENT
Mixité
A télécharger lors de la demande de sous classement dans
l'outil
« HockeyNet »

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licenciée depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

mail de l'Association :@.....

AUTORISATION PARENTALE
(pour les mineurs)

Nous soussignés,....., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le,à

Signature du père

signature de la mère

MIXITE
SOUS-CLASSEMENT // DOUBLE SOUS-CLASSEMENT
(annexe ALM 1)

Je soussigné(e), Président(e) du club sollicite, le sous classement ou double sous classement

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> sous classement U15 mixité en U13 | <input type="checkbox"/> sous classement U20 mixité en U17 |
| <input type="checkbox"/> sous classement U17 mixité en U15 | <input type="checkbox"/> sous classement senior mixité en U20 |
| <input type="checkbox"/> double sous classement (adresser dossier à : a.gibier@ffhg.eu) | |

Fait à, le

Cachet et signature du Président du club

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le sur classement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.

DEMANDE D'ELIGIBILITE AU STATUT Joueur Formé Localement (JFL)

Je soussigné(e),

Nom / Prénom

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

N° licence :

Encadré à compléter pour les licencié(e)s mineur(e)s :

Nom / Prénom du(de la) licencié(e) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

N° licence :

Nom / Prénom du(de la) représentant(e) légal(e) :

- Souhaite bénéficier du statut de Joueur Formé Localement (JFL)
- Atteste avoir pris connaissance de l'article 8.1 du règlement RAS (1)
- Certifie répondre à l'ensemble des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives, repris ci-dessous, incluant notamment la participation effective aux activités du(es) club(s) au sein du(es)quel(s) j'ai été licencié(e) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Pour le-a licencié-e MINEUR-E

Je soussigné-e représentant-e légal-e certifie que les informations sur le présent document sont exactes

Pour le-a licencié-e MAJEUR-E

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Date & signature

Date & signature

(1) Article 8.1 du règlement des activités sportives :

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. Adéfaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	01441	0000072006G	43	PONTAULT COMBAULT

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR58 3000 2014 4100 0007 2006 G43
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

CHAMPIGNY HOCKEY CLUB-CHC,
3 BOULEVARD JULES GUESDE
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE